



01.39.74.35.05 ou 06.66.32.54.00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 22 MAI 2014 - ORDRE DU JOUR

1. ÉLECTION du (de la) président(e) de séance. VOTE.
2. ÉLECTION des scrutateurs. VOTE.
3. ÉLECTION de (de la) secrétaire de séance. VOTE.
4. APPROBATION DES COMPTES de l'exercice du 01.01.13 au 31.12.13. pour la somme de 50.035,32 € (détail joint en annexe). Le budget prévisionnel pour la période considérée était de 47.000 €. VOTE.
5. RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE, M. Vincent RANCHON (en annexe).
6. QUITUS AUX SYNDICS de l'A.S.L. pour leur gestion durant la période considérée. VOTE.
7. RENOUVELLEMENT DE LA MISSION de M. RANCHON, expert-comptable, pour la somme annuelle de 3000 € T.T.C. Ce montant étant prélevé sur la ligne "*frais de gestion*". VOTE.
8. CONFIRMATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL de l'exercice du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 pour un montant de 48.000 €, hors travaux, investissements ou frais (détail joint en annexe). La quote part de chaque propriétaire est exigible en 2 fois : les 01.01.2014 et 01.07.2014. VOTE.
9. BUDGET PRÉVISIONNEL de l'exercice du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de 48.000 €, hors travaux, investissements ou frais (détail joint en annexe). La quote part de chaque propriétaire est exigible en 2 fois : les 01.01.2015 et 01.07.2015. VOTE.
10. RENOUVELLEMENT DE L'INDEMNITÉ annuelle forfaitaire de 650,00 € destinée au président de l'association. Ce montant étant prélevé sur la ligne "*administration*". VOTE.
11. ÉLECTION OU RÉÉLECTION des syndic après appel des candidatures. VOTE.

Sortants : Mmes : DIAWARA, LEBRASSEUR et SABEL.
MM. : BARBIER, BEN AMOR, BUROCHIN, GHESQUIERE et MARCHAND.

12. REGULARISATION COMPTE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC. VOTE.

La totalité de ces travaux est revenu 35.061,97 € pour 35.000 € votés.

13. FRAIS DE QUESTIONNAIRE. (VOTE)

Lors des mutations, l'A.S.L. demande 40 € (à la charge des vendeurs) pour se couvrir des frais liés à la vente (photocopies diverses, frais de timbres, lettre avec A.R, mise à jour des fichiers etc.)

Il est proposé de continuer. Les fonds récoltés alimentent les recettes de l'ASL (cf. dans le détail des comptes, la rubrique "*frais de questionnaire*").

14. IMPAYES. (VOTE)

Certains propriétaires se servent de la trésorerie de l'A.S.L. comme d'une variable d'ajustement de leur propre budget. En cas de difficultés, l'ASL adopte une position souple pour ne pas aggraver la situation et dans la limite des fonds disponibles. Un arrangement est alors pris mais il arrive trop souvent qu'il ne soit pas respecté. Aussi, certains s'étonnent de voir la créance remise par un huissier, toutes relances amiables étant restées lettres mortes.

Les relances pour retard de paiement peuvent engendrer des frais. Il est proposé de les facturer 5,00 € (hors frais postaux) dès leur émission. Les sommes récoltées alimentant les recettes de l'A.S.L.

Les délais de paiement accordés par le bureau le sont à titre exceptionnel sachant qu'ils engagent des fonds qui

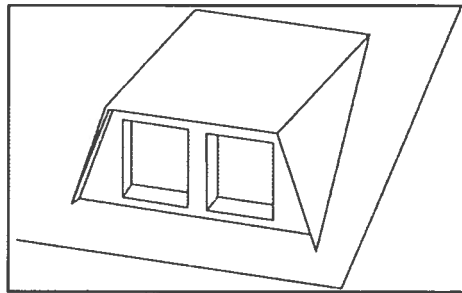
appartiennent à tous.

Il est demandé aux personnes concernées de méditer sur ce qui précède et ne pas rejeter sur d'autres leurs propres manquements.

DEMANDES D'AUTORISATION

(Elles ne seront abordées que si les demandeurs respectifs sont présents ou représentés).

15. A la demande sollicitée par **M. & Mme JAMET**, 13 placette des Pommiers, autorisation de poser côté placette, un Velux de 0,85m X 0,78 m. VOTE.
16. A la demande sollicitée par **M. et Mme LIOT**, 10 placette des Cognassiers, autorisation de réaliser un mur d'une hauteur de 2 mètres sur le côté longeant la rue des Erables et le parking central (crépi extérieur impératif à confirmer en séance), de poser une palissade en bois côté voisin et de réaliser une dalle en béton désactivé en façade de pavillon. VOTE.
17. A la demande sollicitée de **M. et Mme TORO**, 14 placette des Châtaigniers, autorisation de créer un chien assis en trapèze côté placette et de deux Velux côté jardin (dimensions à indiquer en séance). VOTE



18. A la demande sollicitée de **M. de BERCHOUX**, 19 placette des Poiriers, autorisation de poser une marquise (140x42x80 cm) en structure fer forgé, recouvrement polycarbonate au-dessus de la porte d'entrée. VOTE
19. A la demande sollicitée par **M. et Mme MOREAU**, 3 placette des Poiriers, autorisation de créer une lucarne 60x40 cm dans le sous-sol, derrière la fontaine de la placette. VOTE.
20. A la demande sollicitée par **M. et Mme DEMACHY**, 2 placette des Abricotiers, autorisation de créer un chenil 2x2x2 m, sol béton, côtés grillagés, toit tôles. VOTE
21. A la demande sollicitée par **M. et Mme PIERRE-VINCENTE**, 11 placette des Abricotiers, autorisation d'installer un sas d'entrée en aluminium couleur blanc. VOTE.
22. A la demande sollicitée par **Mme PINTO**, 18 placette des Pommiers, autorisation d'installer un abri de jardin 2x2 m. VOTE.
23. A la demande sollicitée par **M. et Mme MICHAUD**, 7 placette des Pommiers, autorisation d'installer un portail automatique coulissant blanc. VOTE.
24. A la demande sollicitée par **Mme PRADO**, 12 rue des Mouriets, autorisation de créer une véranda de 10 m² (voir vue jointe en annexe) et de poser 1 Velux dans les combles côté ouest. VOTE.
25. A la demande sollicitée par **Mme BERTHOU**, 18 rue des Erables, autorisation de poser une clôture légère (bois et grillage) en limite du voisin n°16 rue des Erables (hauteur à préciser en séance). VOTE.
26. A la demande de **M. et Mme LIMASSET**, 15 placette des Cerisiers, autorisation d'installer un abri de jardin de 4 m² et remplacer la porte de garage par une porte motorisée blanche
27. A LA DEMANDE DE m ; ET Mme DE SMET, 1 placette des Abricotiers, autorisation de placer une lucarne de toit (45x55). VOTE

L'OBTENTION D'AUTORISATIONS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NE DISPENSE PAS LES PROPRIÉTAIRES DES DÉCLARATIONS NÉCESSAIRES (voir en Mairie).

28. RÈGLES DE VIE

➤ TAILLE DES HAIES

Il est rappelé que la hauteur des haies vives ne peut excéder 2,00 mètres. Chaque propriétaire doit veiller à ce que sa haie n'empiète pas sur les parties communes : trottoirs, rues et espaces verts. D'autre part, les arbres ne doivent pas masquer les éclairages et doivent donc être taillés en conséquence.

➤ VEHICULES VENTOUSES

Les places de stationnement étant rares dans la résidence, tout véhicule restant de manière prolongée au même endroit, est susceptible d'être enlevé par les services compétents.

➤ ENTREES DES PLACETTES

Il est rappelé que les véhicules stationnés à l'entrée des placettes (à plus forte raison les camionnettes) le sont sous l'entière responsabilité des propriétaires respectifs. Surtout en cas de gêne lors de l'intervention des secours.

➤ PARTIES COMMUNES

Sur les parties communes, aucune place de stationnement n'est réservée. Elles ne peuvent donc être revendiquées. Les propriétaires de véhicule(s) devront cependant s'assurer que cela ne gêne pas la libre circulation des voisins. Cette mise au point devrait éviter certains litiges latents...

➤ PLACETTES

Est-il besoin de rappeler que les enfants jouant sur les placettes sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. En cas de dégradations, ceux-ci pourraient avoir à subir les frais des mises en état que ce soit des parties communes ou privatives.

➤ CHIENS

Il est rappelé que ceux-ci doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de la résidence.

➤ ALLEES CENTRALES

La circulation motorisée est interdite dans cette partie qui demeure avant tout piétonnière.

DÉPÔTS DES POUBELLES, CONTENEURS ET ENCOMBRANTS

(Pour la propreté et l'hygiène de tous, merci de respecter impérativement ces consignes)

DÉPÔTS DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le mardi et le vendredi (sauf le 1^{er} mai) la veille ou le matin du ramassage, dans des sacs correctement clos.

DÉPÔTS DES CONTENEURS :

Le mardi (sauf le 1^{er} mai) à partir de 18 h 00 et reprise le plus tôt possible après le passage du camion.

DÉPÔTS DES ENCOMBRANTS :

Le troisième vendredi de chaque mois.

Vincent RANCHON
Expert Comptable
Inscrit à l'ordre de Paris/Ile de France
271, rue Paul Doumer
78510- TRIEL SUR SEINE

Triel, le 19 mars 2014.

N° SIRET : 45069475700011

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS 2013
A.S.L. LA CERISAIE

25, rue des Framboisiers – Triel sur Seine (78510).

Dans le cadre de ma mission j'ai été amené à procéder au pointage exhaustif des justificatifs de l'état « **Dépenses / Recettes** » de l'année 2013.

Les dépenses courantes nettes de 2013 s'élèvent à **50 035,32 euros** (cinquante mille trente cinq euros et 32 cents).

A ces dernières, il faut ajouter des **travaux engagés sur provision** pour la réfection de l'éclairage des parties communes qui s'élèvent à **35 061,97 euros**.

J'ai également procédé au contrôle des postes de l'état des « **Dettes & Créances** » liés aux charges de la copropriété de l'année 2013 :

- Trésorerie (Caisse d'épargne, Livret A, Ecureuil Expansion, Titres)
- Dettes envers les tiers (Fournisseurs, Salarié, Caisses sociales, Etat, locataire)

Au terme de mes contrôles, je n'ai pas relevé de faits de nature à remettre en question le montant de ces charges et des postes de Bilan qui leur sont liés.



RANCHON V. Expert Comptable
271, rue Paul Doumer - TRIEL S^{ur} SEINE (78510)
Tél. 01 39 27 22 35 - Fax 01 39 27 20 95

EAU

SFDE 1er semestre	30-juin-13	282,76 €	
SFDE 2ème semestre	31-déc-13	285,32 €	568,08 €

ELECTRICITE

EDF du 17/01 au 14/07	30-juil-13	1 221,36 €	
EDF du 15/07 au 31/12	31-déc-13	1 355,90 €	2 577,26 €

SALAIRES BRUTS ET CHARGES SOCIALES

Salaire janvier	janv.-13	1 962,00 €	
Salaire février	févr.-13	2 563,25 €	
Salaire mars	mars-13	2 964,12 €	
Salaire avril	avr.-13	2 362,86 €	
Salaire mai	mai-13	1 962,00 €	
Salaire juin	juin-13	2 943,00 €	
Salaire juillet	juil.-13	1 962,00 €	
Salaire août	août-13	1 962,00 €	
Salaire septembre	sept.-13	1 962,00 €	
Salaire octobre	oct.-13	1 962,00 €	
Salaire novembre	nov.-13	1 962,00 €	
Salaire décembre	déc.-13	2 943,00 €	27 510,23 €

URSSAF + chômage 1er trimestre	27-mars-13	2 224,26 €	
URSSAF + chômage 2ème trimestre	30-juin-13	1 968,35 €	
URSSAF + chômage 3ème trimestre	30-sept-13	1 687,62 €	
URSSAF + chômage 4ème trimestre	31-déc-13	2 031,22 €	7 911,45 €

ABELIO 1er trimestre	27-mars-13	501,79 €	
ABELIO 2ème trimestre	30-juin-13	488,88 €	
ABELIO 3ème trimestre	30-sept-13	394,36 €	
ABELIO 4ème trimestre	31-déc-13	460,09 €	1 845,12 €

Taxe sur salaires 2013	31-déc-13	2 371,00 €	2 371,00 €
------------------------	-----------	------------	-------------------

Médecine du travail	25-févr-13	122,00 €	122,00 €
---------------------	------------	----------	-----------------

Total salaires et charges salariales			39 759,80 €
---	--	--	--------------------

ADMINISTRATION

Tirage ordre du jour AG	20-avr-13	140,00 €	
Papeterie	20-avr-13	49,80 €	
Tirage PV AG	10-juin-13	137,00 €	
Envoi PV AG	2-juil-13	78,39 €	405,19 €

FRAIS DE GESTION

Maintenance informatique	13-janv-13	952,02 €	
Location salle collègue	9-mars-13	125,00 €	
Indemnité Pdt ASL	25-août-13	600,00 €	
Expertise comptable	31-déc-13	2 954,74 €	
Rompus charges	31-déc-13	0,91 €	
Frais bancaires	31-déc-12	144,00 €	4 776,67 €

ASSURANCE ET IMPÔTS

Assurance pavillon	15-juil-13	211,20 €	
Assurance R.C.	22-sept-13	284,57 €	
Taxes foncières	25-oct-13	875,00 €	1 370,77 €



MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Vérification extincteurs	31-mars-13	75,55 €	
Plantations	25-mai-13	320,04 €	
Carburant	24-juin-13	27,00 €	
Enrobé à froid	06-juil-13	181,17 €	
Divers maçonnerie	9-août-13	31,79 €	
Enrobé à froid	17-août-13	232,32 €	
Plantations	13-oct-13	140,49 €	
Souffleur, chaussures, huile	05-nov-13	670,90 €	
Balais de Paris	09-nov-13	64,07 €	
Volets pavillon loué	15-nov-13	1 435,00 €	
Carburant	26-nov-13	28,00 €	
Plantations	26-nov-13	177,12 €	
Plantations	27-nov-13	35,89 €	
Elagage	17-déc-13	2 500,00 €	
Camion laboratoire	31-déc-13	1 998,23 €	
Terrassement et fouilles	31-déc-13	1 181,20 €	9 098,77 €

LOYERS

Loyers perçus	31-déc-13	-10 180,70 €	-10 180,70 €
---------------	-----------	--------------	---------------------

INTERÊTS LIVRET A

Intérêts Caisse d'Epargne	31-déc-13	-646,51 €	-646,51 €
---------------------------	-----------	-----------	------------------

PRODUITS DIVERS

Remboursement frais huissier dossier LAMI	31-déc-13	-150,00 €	
Questionnaires notaires	31-déc-13	-560,00 €	-710,00 €

**TOTAL CHARGES COURANTES A REPARTIR
(hors télédistribution) :**

47 019,33 € 47 019,33 €

TELEDISTRIBUTION

NUMERICABLE	22-janv-13	3 015,99 €	3 015,99 €
-------------	------------	------------	-------------------

TOTAL A REPARTIR SUR 265 PAVILLONS :

50 035,32 €

Total annuel des charges 2013	4 pièces	175,25 €	
Total annuel des charges 2013	5 pièces	198,66 €	
Total mensuel des charges 2013	4 pièces		14,60 €
Total mensuel des charges 2013	5 pièces		16,55 €

RANCHON V. Expert Comptable
271, rue Paul Doumer - TRIEL S/M SEINE (78510)
Tél. 01 39 27 22 35 - Fax 01 39 27 20 95

BUDGETS PREVISIONNELS 2014 ET 2015

	2012 (prévu)	2012 (réalisé)	2013 (prévu)	2013 (réalisé)	2014 (prévu)	2015 (prévu)
Eau	800,00 €	614,29 €	900,00 €	568,08 €	950,00 €	950,00 €
E.D.F.	2 300,00 €	2 488,27 €	2 400,00 €	2 577,26 €	2 450,00 €	2 450,00 €
Salaires et charges sociales	40 000,00 €	37 256,18 €	41 000,00 €	39 759,80 €	41 900,00 €	41 900,00 €
Administration	2 000,00 €	330,10 €	400,00 €	405,19 €	400,00 €	400,00 €
Frais de gestion	4 100,00 €	9 540,65 €	5 500,00 €	4 776,67 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Maintenance	4 000,00 €	5 209,39 €	5 500,00 €	9 098,77 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Assurances et impôts	1 300,00 €	1 425,31 €	1 400,00 €	1 370,77 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Télédistribution	2 800,00 €	2 885,54 €	3 000,00 €	3 015,99 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Loyers	- 11 500,00 €	- 11 996,75 €	- 11 500,00 €	- 10 180,70 €	- 11 500,00 €	- 11 500,00 €
Intérêts	- 100,00 €	- 994,19 €	- 600,00 €	- 646,51 €	- 600,00 €	- 600,00 €
Produits divers	- 700,00 €	- 1 825,00 €	- 1 000,00 €	- 710,00 €	- 1 000,00 €	- 1 000,00 €
TOTAUX	45 000,00 €	44 933,79 €	47 000,00 €	50 035,32 €	48 000,00 €	48 000,00 €

ETAT DES DETTES ET DES CREANCES AU 31.12.2013

Intitulé	Débit	Crédit
Avance de trésorerie permanente		21 200,00 €
Provisions		86 335,73 €
Fournisseurs		15 579,93 €
Copropriétaires créditeurs		16 810,72 €
Copropriétaires débiteurs	4 190,17 €	
Compte d'attente		900,00 €
Charges à répartir	96 634,50 €	
Produits financiers		11 537,21 €
Trésorerie	51 538,92 €	
TOTAL GENERAL	152 363,59 €	152 363,59 €

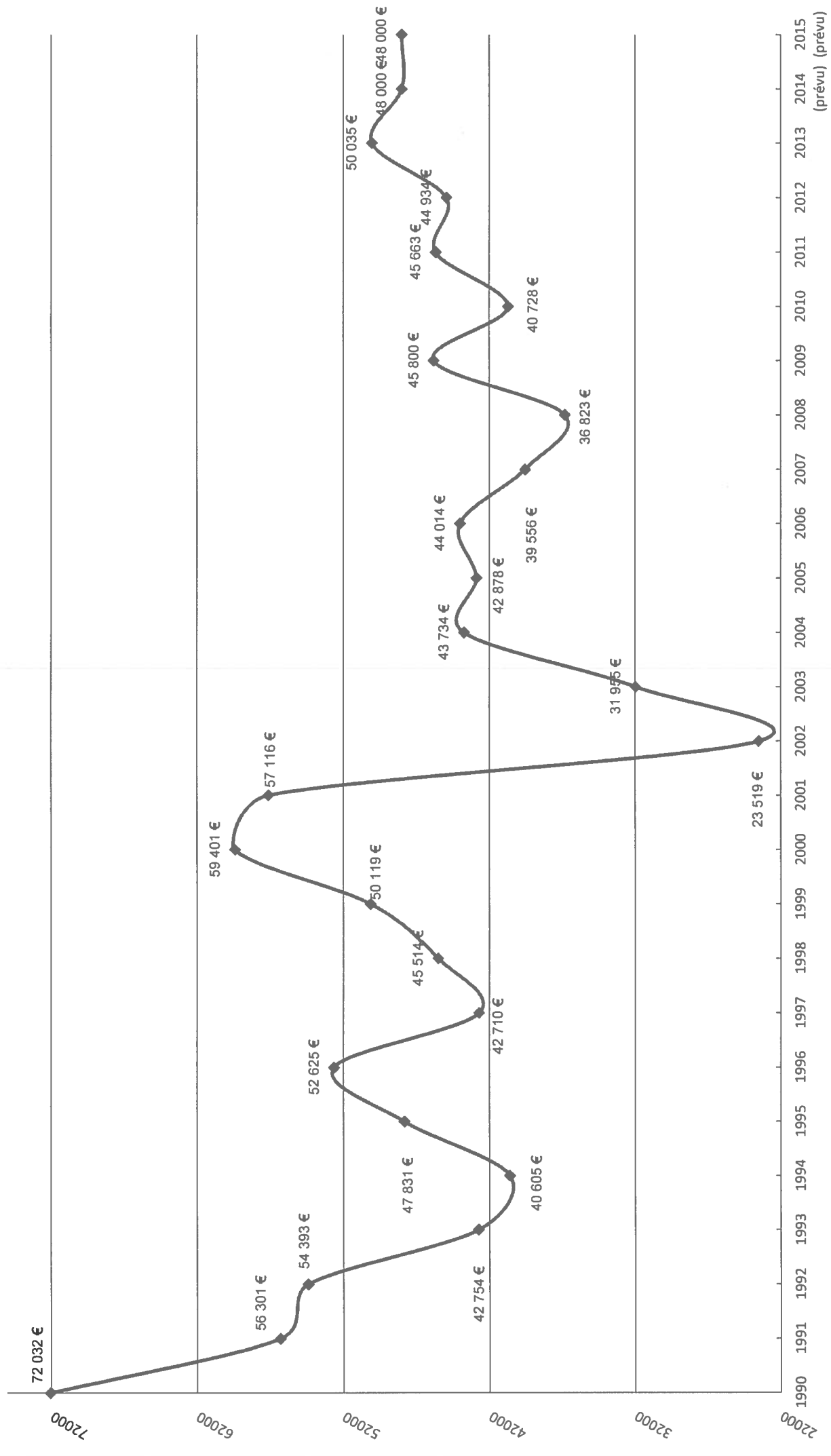
Evolution des dépenses du 01.01.1990 au 31.12.2013

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Eau	335,96 €	421,84 €	302,35 €	149,76 €	515,87 €	430,69 €	435,30 €	781,27 €	540,31 €	298,40 €	951,78 €
E.D.F.	3 964,72 €	3 949,83 €	4 513,96 €	4 737,99 €	4 202,10 €	2 542,78 €	2 941,95 €	2 451,80 €	2 146,41 €	1 841,52 €	2 316,00 €
Salaires et charges sociales	40 219,47 €	34 295,13 €	27 708,04 €	19 190,98 €	22 209,45 €	24 620,88 €	34 973,85 €	27 623,26 €	30 738,72 €	24 707,34 €	29 756,86 €
Administration	463,84 €	289,31 €	1 027,40 €	1 811,59 €	2 350,40 €	1 707,01 €	2 225,01 €	1 781,44 €	1 323,85 €	1 040,48 €	1 081,05 €
Frais de gestion	9 299,39 €	8 039,47 €	8 384,70 €	8 628,61 €	8 689,59 €	8 827,41 €	9 103,05 €	9 572,26 €	7 982,68 €	6 698,36 €	8 320,32 €
Maintenance	16 281,46 €	9 152,83 €	10 535,60 €	8 665,05 €	4 639,73 €	10 737,25 €	5 887,12 €	5 004,97 €	5 680,74 €	4 997,71 €	8 610,96 €
Assurances et impôts	1 466,71 €	152,99 €	1 921,01 €	1 653,31 €	1 499,03 €	2 368,81 €	803,24 €	308,30 €	794,87 €	784,81 €	771,70 €
Télédistribution	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 981,55 €	13 981,65 €
Loyers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 083,66 €	-3 501,06 €	-3 404,21 €	-3 744,23 €	-3 990,55 €	-3 693,65 €	-4 231,39 €	-4 559,63 €
Intérêts LIVRET A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-822,59 €	0,00 €	0,00 €	-1 829,39 €
Produits divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	72 031,55 €	56 301,40 €	54 393,06 €	42 753,63 €	40 605,11 €	47 830,62 €	52 625,29 €	42 710,16 €	45 513,93 €	50 118,78 €	59 401,30 €

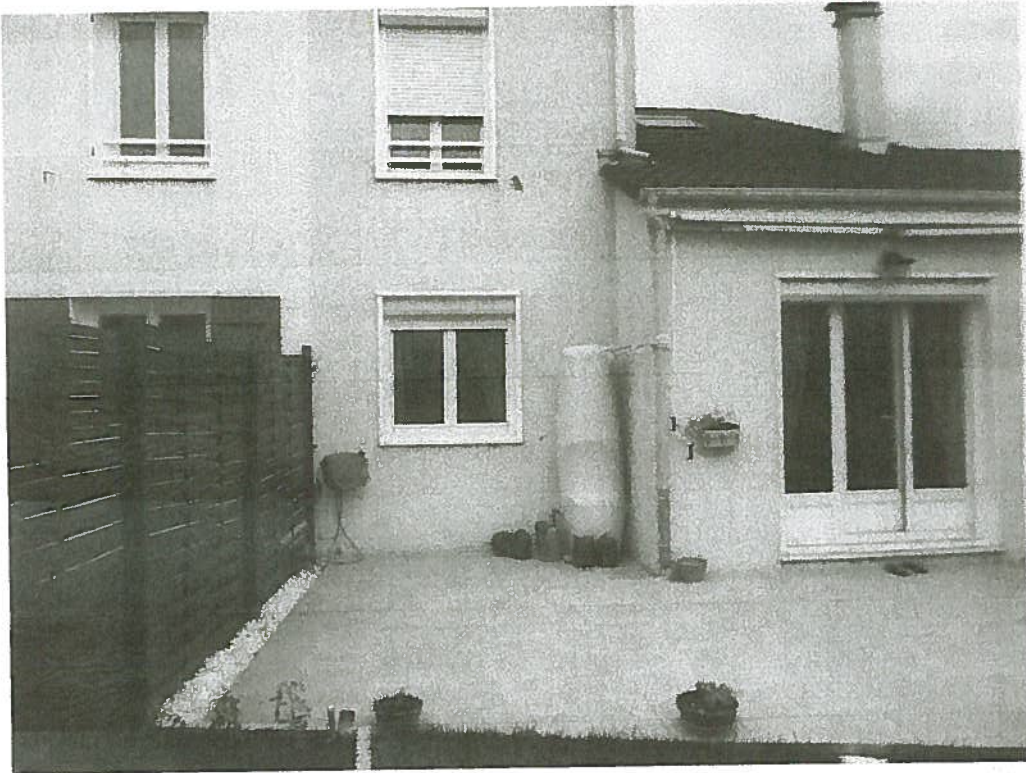
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Eau	921,29 €	480,41 €	783,19 €	571,14 €	461,38 €	387,01 €	569,09 €	397,27 €	650,30 €	657,67 €	854,19 €
E.D.F.	1 893,41 €	1 978,63 €	1 850,06 €	1 797,46 €	1 960,21 €	1 959,79 €	1 792,63 €	2 110,31 €	2 293,29 €	1 964,40 €	2 276,76 €
Salaires et charges sociales	27 343,08 €	20 494,45 €	26 686,00 €	29 812,38 €	27 274,97 €	32 887,95 €	33 649,17 €	35 574,57 €	36 316,48 €	38 914,90 €	38 020,50 €
Administration	3 577,51 €	2 857,70 €	2 059,53 €	3 005,60 €	3 900,13 €	4 583,42 €	1 609,78 €	1 731,62 €	3 609,43 €	807,97 €	237,33 €
Frais de gestion	7 698,84 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	4 456,00 €	4 942,81 €	3 885,43 €	2 020,78 €	4 922,34 €	5 502,36 €
Maintenance	7 106,23 €	1 740,72 €	2 945,04 €	6 482,62 €	8 374,00 €	4 731,54 €	6 339,61 €	1 566,42 €	9 715,26 €	3 559,84 €	9 127,99 €
Assurances et impôts	830,66 €	833,69 €	870,69 €	968,05 €	992,75 €	1 027,48 €	1 065,00 €	1 084,03 €	1 170,10 €	1 230,65 €	1 277,80 €
Télédistribution	8 198,21 €	2 406,41 €	2 406,41 €	2 406,41 €	2 439,84 €	2 506,68 €	2 573,52 €	2 634,51 €	2 716,01 €	2 724,59 €	2 756,01 €
Loyers	-452,77 €	-6 667,56 €	-4 341,96 €	-2 361,50 €	-3 607,47 €	-6 777,67 €	-9 482,61 €	-9 945,86 €	-10 325,30 €	-10 163,01 €	-10 106,00 €
Intérêts LIVRET A	0,00 €	-415,88 €	-903,58 €	-848,65 €	-747,45 €	-1 177,19 €	-170,85 €	-1 489,17 €	-597,34 €	-716,52 €	-803,76 €
Produits divers	0,00 €	-190,00 €	-400,00 €	-300,00 €	-370,00 €	-571,00 €	-3 332,53 €	-726,16 €	-1 768,76 €	-3 175,33 €	-3 480,00 €
TOTAUX	57 116,46 €	23 518,57 €	31 955,38 €	43 733,51 €	42 878,36 €	44 014,01 €	39 555,62 €	36 822,97 €	45 800,25 €	40 727,50 €	45 663,18 €

	2012	2013	2014 (prévu)	2015 (prévu)
Eau	614,29 €	568,08 €	950,00 €	950,00 €
E.D.F.	2 488,27 €	2 577,26 €	2 450,00 €	2 450,00 €
Salaires et charges sociales	37 256,18 €	39 759,80 €	41 900,00 €	41 900,00 €
Administration	330,10 €	405,19 €	400,00 €	400,00 €
Frais de gestion	9 540,65 €	4 776,67 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Maintenance	5 209,39 €	9 098,77 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Assurances et impôts	1 425,31 €	1 370,77 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Télédistribution	2 885,54 €	3 015,99 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Loyers	-11 996,75 €	-10 180,70 €	-11 500,00 €	-11 500,00 €
Intérêts LIVRET A	-994,19 €	-646,51 €	-600,00 €	-600,00 €
Produits divers	-1 825,00 €	-710,00 €	-1 000,00 €	-1 000,00 €
TOTAUX	44 933,79 €	50 035,32 €	48 000,00 €	48 000,00 €

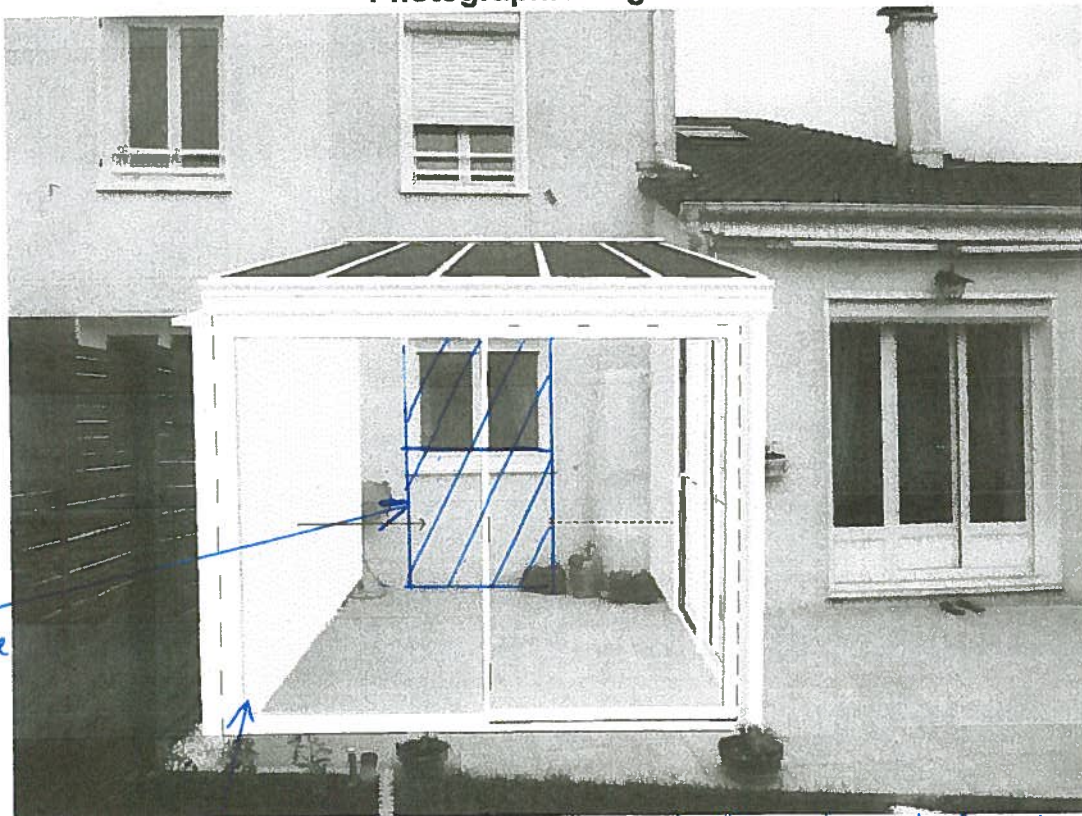
EVOLUTION DES DEPENSES DEPUIS 1990



Afin de faciliter cette intégration et de vous conforter dans vos choix, nos conseillers réaliseront une simulation informatique vous permettant de visualiser votre projet.



Photographie originale



Réalisation
l'une ouverture
fin d'accéder
à la véranda

Simulation de la position de la véranda
(simulation informatique)

Mur en limite de propriété.

N. Richard 7, place des Panniers